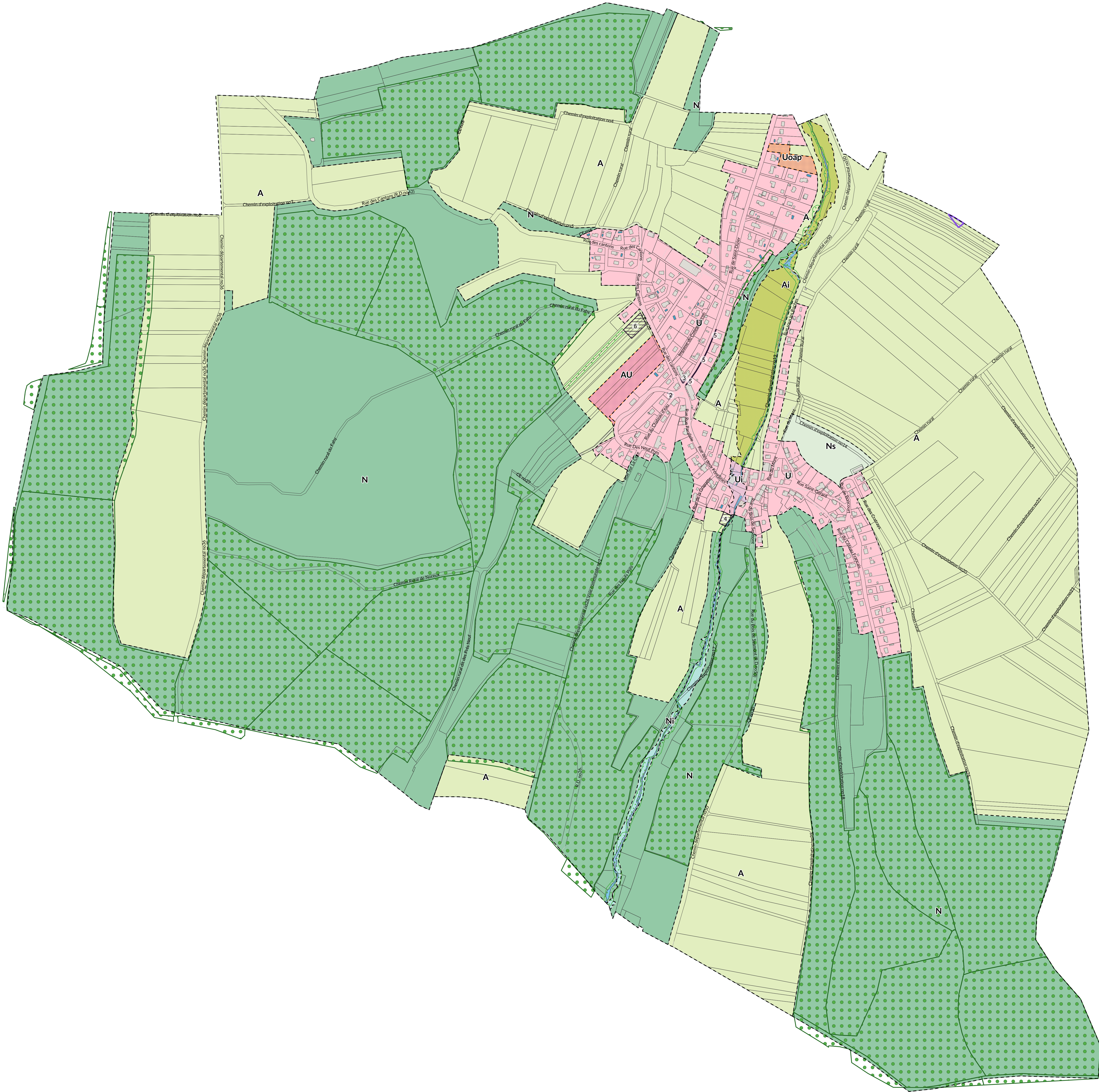


Plan de zonage

Echelle 1/4000

2025



- Cadastre**
- Bâti
 - Parcelle
- Informations**
- Bois ou forêts relevant du régime forestier
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Prescriptions**
- Secteur comportant une OAP
 - PPRI du bassin de l'Allaine - Zone Rouge
 - PPRI du bassin de l'Allaine - Zone Bleue
 - Emplacement réservé
 - Construction interdite afin de préserver l'écoulement de l'eau. Préservation de la ripisylve.
- Zonage**
- U : zone urbaine
 - Uoap : secteur de la zone U concerné par des orientations d'aménagement et de programmation
 - Ui : secteur de la zone U soumis à des inondations.
 - AU : zone à urbaniser
 - A : zone agricole
 - AI : secteur de la zone A soumis à des inondations.
 - N : zone naturelle
 - Ni : secteur de la zone N soumis à des inondations.
 - Ns : secteur de la zone N réservé aux activités sportives et de loisirs
 - Limite de zone

Liste des emplacements réservés

NUMERO	BENEFICIAIRE	NATURE	EMPRISE
2	Commune	Rectification du virage	51m²
3	Commune	Rectification du virage	54m²
4	Commune	Aménagement paysager et écologique	619m²
5	Commune	Création d'un cheminement piéton	241m²
6	Commune	Bassin eau pluviale	1500m²